



**ATELIER DE VALIDATION DU PLAN  
DE FORMATION SOUS-REGIONAL  
AUX EMPLOIS DE LA GESTION DES AIRES PROTEGEES  
D'AFRIQUE CENTRALE  
Douala, 2 – 4 septembre 2009**

=====

**TERMES DE REFERENCE DES TRAVAUX  
DE LA SEQUENCE V SUR LA STRATEGIE DE  
MISE EN ŒUVRE AU NIVEAU SOUS REGIONAL ET  
AU NIVEAU PAYS**



## TABLE DE MATIÈRES

<b>I. OBJECTIFS DE LA SEQUENCE ET ORGANISATION DES TRAVAUX .....</b>	<b>3</b>
<b>II. TACHES A FAIRE PAR GROUPE .....</b>	<b>3</b>
<b>III. CONSISTANCE DES ACTIONS A ENTREPRENDRE ET PROJET DE PLANNING .....</b>	<b>3</b>
3.1. SYNTHÈSE DES ACTIVITÉS PRÉCONISÉES EN RAPPORT AVEC LES RÉSULTATS ATTENDUS ET LES OBJECTIFS SPECIFIQUES .....	3
3.2. PROJET DE PLANNING D'EXECUTION.....	6

## **I. OBJECTIFS DE LA SEQUENCE ET ORGANISATION DES TRAVAUX**

### **Objectifs de la séquence**

- o Examiner le mécanisme de mise en œuvre du plan de formation sous-régional et préciser les rôles des acteurs aux niveaux national et sous régional.
- o Formuler les recommandations utiles

### **Organisation des travaux**

- i. En séance plénière, les termes de références sont présentés et expliqués aux participants
- ii. Une répartition des participants est faite en trois groupes, chaque groupe comprenant des participants des différents pays et occupants différents emplois

## **II. TACHES A FAIRE PAR GROUPE**

- i. S'organiser : choisir un président de groupe, un rapporteur (et son adjoint ?)
- ii. Examiner les propositions faites pour le développement des compétences en matière de gestion des aires protégées, en l'occurrence les points ci-dessous :
  - ♣ Les actions à engager par les institutions de gestion des aires protégées pour promouvoir le développement des compétences de leurs personnels
  - ♣ Les actions à engager par les institutions de formation
  - ♣ Les attentes vis-à-vis des partenaires au niveau régional (RAPAC, RIFFEAC, Bailleurs de fonds nationaux et régionaux, ...)
  - ♣ Les recommandations utiles
- iii. Faire un rapport détaillé et le présenter en plénière

Durée de la séquence : 3h30 dont 2h pour les travaux d groupes et 1h30 pour les présentations en séance plénière

## **III. CONSISTANCE DES ACTIONS A ENTREPRENDRE ET PROJET DE PLANNING**

### **3.1. Synthèse des activités préconisées en rapport avec les résultats attendus et les objectifs spécifiques**

Le tableau ci-après présente la synthèse des activités préconisées pour le développement des compétences des acteurs de gestion des aires protégées.

**Des numéros de pages sont précisés pour permettre aux participants de se retrouver aisément dans le corps du texte du rapport provisoire de l'étude en cas de besoin de consultation dudit rapport pour bien cerner les idées avancées.**

**Tableau de synthèse des activités préconisées en rapport avec les résultats attendus et les objectifs spécifiques**

<b>Objectif global : servir d'outil-guide pour le développement des compétences des emplois-types stratégiques du sous secteur des aires protégées dans la sous région Afrique centrale</b>		
<b>Objectifs spécifiques</b>	<b>Résultats attendus</b>	<b>Activités</b>
Déterminer les leviers sur lesquels il importe d'actionner pour promouvoir des actions de formation de spécialisation et de formation continue répondant aux compétences attendues des gestionnaires des aires protégées	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Les institutions de formation de spécialisation et de formation continue aux compétences attendues des gestionnaires des aires protégées sont opérationnelles dans leurs offres renouvelées</li> <li>2. Des conseils de perfectionnement de la formation sont mis en place et accompagnent l'Ecole de Faune de Garoua et l'ENEF de Cap-Estérias dans le développement des activités de formation en matière de gestion des aires protégées</li> </ol>	<p><b>Par rapport aux formations de spécialisation</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Renforcement du cycle de formation d'ingénieurs des E&amp;F, option « Gestion des aires protégées » à l'ENEF de Cap-Estérias au Gabon pour atteindre un effectif de 24 étudiants par promotion <b>(pages 103 à 105)</b></li> <li>2. Ouverture d'un cycle de licence professionnelle en GAP à l'Ecole de Faune de Garoua au Cameroun <b>(pages 105 à 106)</b></li> <li>3. Mettre en place un Conseil de perfectionnement pour chacun des cycles de spécialisation afin de favoriser la professionnalisation de la formation <b>(page 104)</b></li> <li>4. Réaliser une étude d'évaluation des besoins quantitatifs en éco garde et ouvrir un cycle de formation initiale d'éco gardes à l'Ecole de Faune de Garoua au Cameroun <b>(p. 106)</b></li> <li>5. Définir le statut juridique de l'éco guide <b>(pages 106 à 107)</b></li> <li>6. Evaluer les besoins en éco guides dans la sous région et ouvrir une formation diplômante de niveau BTS (Bac +2) <b>(page 107)</b></li> </ol> <p><b>Par rapport à la formation continue</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Organiser des sessions de formation continue sur les modules prioritaires proposés <b>(pages 108 à 110)</b></li> <li>2. Appuyer le CEDAMM de la Lopé, l'Ecole de Faune de Garoua et la Faculté des sciences agronomiques de l'Université de Kisangani pour le développement de leurs activités de formation continue par des actions de renforcement des capacités : formation des responsables en gestion de la formation continue des adultes, ingénierie pédagogique dans la formation des adultes, voyage d'études des responsables de centres en Europe, et appuis logistiques (salles de formation adéquates, logistiques de transport pour séquences terrain, etc) <b>(pages 110 à 115)</b></li> </ol>

Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Activités
<p>3. Mettre en œuvre une stratégie aux niveaux sous régional et dans chaque pays membre du RAPAC</p>	<p>1. Des plans de développement des compétences sont élaborés et mis en œuvre par les institutions de gestion des aires protégées dans les huit pays, prenant en compte les besoins en formation de spécialisation, les plans de formation continue et les mesures d'accompagnement utiles.</p> <p>2. Un système de pilotage et de suivi-évaluation du plan sous régional de développement des compétences est mis en œuvre par le RAPAC-RIFFEAC en rapport avec les organismes nationaux concernés.</p>	<p style="text-align: center;"><b>Activités du RAPAC-RIFFEAC en direction des institutions de gestion des AP</b></p> <p><b>1.</b> Organiser dans chacun des 8 pays un atelier d'élaboration d'un plan de développement des compétences dans le sous secteur des AP, prenant en compte les besoins en spécialistes, les activités de formations de spécialisation, l'élaboration et l'exécution de plans de formation continue, la mobilisation des financements, la mise en œuvre du plan...<b>(pages 117 à 118)</b></p> <p><b>2.</b> Entreprendre dans chaque pays les négociations avec les Partenaires Techniques et Financiers en vue de leur soutien concerté à la mise en œuvre du plan de développement des conséquences <b>(page 119)</b></p> <p><b>3.</b> Dynamiser ou mettre en place une structure de pilotage du plan de développement des compétences <b>(pages 119 - 120)</b></p> <p><b>4.</b> Former dans les ministères ou agences en charge des aires protégées les responsables en charge de la formation à l'élaboration et à la gestion de plan de formation et leur apporter des appuis logistiques utiles <b>(pages 120 à 121)</b></p> <p><b>5.</b> Apporter des appuis techniques et financiers aux responsables nationaux des institutions de gestion des aires protégées au financement des ateliers sur les plans de développement des compétences <b>(page 121)</b></p> <p><b>6.</b> Procéder à un recensement des cabinets d'expertise en ingénierie de la formation et des structures de formation continue dans les pays membres du RAPAC <b>(page 122)</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Activités du RAPAC-RIFFEAC en direction des institutions de formation</b></p> <p><b>7.</b> Appuyer au plan technique la préparation et l'ouverture des cycles de formation de spécialisation et de formation initiale <b>(page 122 à 123)</b></p> <p><b>8.</b> Assurer le suivi des activités de formation de spécialisation et de formation initiale par les institutions concernée et les activités de formation continue gérées par les trois centres de formation <b>(page 122 à 123)</b></p> <p><b>9.</b> Définir un label qualité de formation « RAPAC-RIFFEAC » pour accompagner les structures de formation initiale et de formation continue en matière de management de la qualité<b>(page 122 à 123)</b></p> <p><b>10.</b> Mettre au point et éditer des valises pédagogiques sur deux modules/thèmes de formation continue pour servir d'exemples <b>(pages 122 à 123)</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Les activités de portée transversale</b></p> <p><b>11.</b> La mobilisation des financements nécessaires à la mise en œuvre du plan de développement des compétences</p> <p><b>12.</b> Concevoir, éditer et diffuser un document de type plaquette d'informations sur les emplois-types (et les référentiels associés) du sous secteur des aires protégées en Afrique centrale <b>(page 123)</b></p> <p><b>13.</b> Recruter un coordonnateur pour assurer le pilotage de l'ensemble des activités du plan sous régional <b>(page 123)</b></p> <p><b>14.</b> Signer une convention entre le RAPAC et le RIFFEAC pour la mise en œuvre du plan sous régionale de développement des compétences <b>(page 123 à 124)</b></p> <p><b>15.</b> Elaborer et signer une convention de partenariat entre le RAPAC/RIFFEAC, les institutions de gestion des AP et les Centres de formation continue pour la gestion des activités de formation continue <b>(page 114 à 116)</b></p> <p><b>16.</b> Elaborer et signer une convention entre RAPAC/RIFFEAC et les 3 centres pilotes de formation continue sur les modalités de pérennisation de leurs activités. <b>(page 116)</b></p>

### **3.2. Projet de planning d'exécution**

La mise en œuvre du plan sous régional induit la gestion de trois types d'activités :


- i Les activités à caractère sous régional dont le pilotage direct revient au RAPAC et au RIFFEAC
- ii Les activités d'intérêt national à porter par les responsables nationaux de gestion des aires protégées, en collaboration avec les responsables des ressources humaines, et nécessitant toutefois les appuis techniques et financiers du RAPAC-RIFFEAC
- iii Les activités d'intérêt national à porter par les responsables des institutions de formation de spécialisation et de formation professionnelle continue.

La conduite de ces activités requerra une forte synergie d'une part entre le RAPAC/RIFFEAC et les responsables nationaux des activités, et d'autre part entre le RAPAC/RIFFEAC et les structures de formation.

Le tableau ci-après présente l'ensemble de ces activités préconisées pour les trois premières années de mise en œuvre du plan sous régional de développement des compétences.



ACTIVITES	09	AN I (2010)												AN II (2011)												AN III (2012)												13	14
		j	f	m	a	m	j	j	a	s	o	n	d	j	f	m	a	m	j	j	a	s	o	n	d	j	f	m	a	m	j	j	a	s	o	n	d		
<b>IV. Formation initiale d'éco gardes</b>																																							
Etude d'évaluation des besoins en éco-gardes et élaboration du référentiel de formation																																							
Formation de six promotions (2/an pendant 3 ans)																																							
<b>V. Formation professionnelle continue</b>																																							
Réalisation des actions de formation prioritaires																																							
Formation des chefs de services "formation" des ministères et des agences nationales des APs sur élaboration et gestion de plans de formation																																							
Formation des responsables de centres de formation continue sur formation continue des adultes et gestion de centres de formation																																							
Mission d'imprégnation des expériences avancées des chefs de services "formation" et des centres de formation continue (13 personnes, 14 jours)																																							
Formation des enseignants et formateurs à la pédagogie des adultes (10 personnes x 3 centres)																																							
Renforcement des infrastructures des Centres de formation continue (CEDAMM, EFG, UNIKIS)																																							

Durée totale de composante d'activités 

Durée et période d'exécution de l'activité 